

Genre du véhicule	Marque de fabrique	Type	Fiche d'homologation N°
Voiture de tourisme	J E E P	C J - 7 (moteur 258 cu.in. 1 bbl.)	CH 0445 09

Constructeur AMC JEEP CORPORATION, Southfield, Michigan (USA)
 Identification "J.93EA" préfixe au No du châssis
 désignation complémentaire "RENEGADE" ou "GOLDEN EAGLE" = variantes de l'aménagement
 Plaque constructeur dans le compartiment du moteur, à gauche sur l'auvent
 N° du châssis à droite, à l'avant latéralement sur le longeron (frappé par l'importateur)
 Identification du moteur "A" à droite, latéralement sur le bloc, devant distributeur d'allumage
 Importateur principal RAMPY MOTORS INC., Sulgeneckstrasse 60, 3007 Bern
 Véhicule homologué J9A93EA 128492

Châssis		Moteur	
Nombre d'essieux	2	Marque	AMC / JEEP
Direction	mécanique, sur demande assistance hydraulique	Construction	en ligne
Transmission	automatique + boîte complémentaire route/terrain	Carburant	B
Nombre de vitesses	2 x 3-paliers	Refroidissement	eau
Frein de service	hydraulique, 2-circuits, AV=disques, AR=exp.int. sur demande avec assistance par dépression	Alésage	95,25
Frein auxiliaire	mécanique, à expansion interne, sur les roues AR	Cylindrée	4233
Frein d'arrêt	identique au frein auxiliaire, avec pédale	Puissance en kW	76
Ralentisseur	par diff. de pression; lampe-témoin combinée	CV	103 DIN
Contrôle 2 circuits		Bruit à proximité	86 dB/A à V/min
		Silencieux	λ = 430x240x140 mm
		Mesure des gaz	ECE-15/03; CO = 0,13 % à 650 min ⁻¹ **)
		Déparasitage	OCE, annexe 8, chiffres 3+4 Art. "D"

Carrosserie		Poids		
Nombre de portes	2	avant	arrière	total
Ceintures sécurité	(SAE-J-4c sous-abdominale)	Poids à vide	770	1550
Antivol	verrouillage de la direction	Charge utile	40	280
Nombre de places	4 av 2 centre ar 2	Poids total	810	1830
Dimensions	intérieur extérieur	Garantie fabr.		1880
Longueur	Empattements 2370	Dimens. pneus	9 - 15 LT	9 - 15 LT
Largeur	Essieu double av 1380 ar 1330	Ply/bars	4 / 2,3	4 / 2,3
Hauteur	Voie av 1380 ar 1330	Charge	1272	voir
Porte à faux	Voies av ar	Charge pour V max	136	136
	Braquage g 10700 d 10700	Jantes	15 x B JJ	(Variantes xx)
Distance volant - vers l'avant du véhicule -		Garantie poids remorqueable avec frein		
		Garantie poids remorqueable sans frein		
		Garantie poids de l'ensemble	5670 kg	
		Poids remorqueable testé		
		Vitesse maximale selon le constructeur	130 km/h	
		Vitesse maximale testée		

Equipement	HCR (E)
Feux de route	HCR (E)
Feux de croisement	A (E)
Feux de position	GROTE 9130 SAE AIRST. 74
Feux rouges	GROTE 9130 SAE AIRST. 74
Feux stop	1 (E) AV= compl. ar voir feux rouges
Clignoteurs	av 1 (E) AV+AR=compl. ar I (E)
Catadioptres	av AR= compl. ar
Feux de gabarit	
Feux complémentaires	
Eclairage plaque	1/ à gauche combiné
Essuie-glace	2/ balais avec/ lave-glace
Avertisseurs	SPARTON LO ou d'autres modèles homologués

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule	Voiture de tourisme		
Marque et type	J E E P	C J - 7	
Homologation N°	CH	044509	
Carrosserie	ouverte avec capote ou pavillon		
Places	total 4	avant	2
Poids à vide	1550	Carburant	B
Charge utile	=	CV-impôt	21,56
Poids total	1880	Cylindrée	4233

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

- *) Mesure du bruit selon l'OCE: avec le véhicule en marche: 50 km/h, A2, 1A 3,54 = 75 dB/A
- **) Mesure des gaz : la vignette ECE-15 se trouve dans le compartiment du moteur, à gauche sur l'auvent, vers la plaquette du constructeur.
- +) Nombre de portes : le hayon arrière n'est pas considéré comme porte, parce que la partie supérieure ne peut pas être ouverte depuis l'intérieur, à cause de la roue de réserve.
- x) Variante de pneus : H 78 - 15 4 PR AV+AR = 1500 kg (2,30) Vmax. 150 km/h, jantes 6 x 15
L 78 - 15 B AV+AR = 1660 kg (2,25) Vmax. 150 km/h, jantes 6 x 15
voies AV = 1330 mm / AR = 1285 mm.
- xx) Carrosserie: Lorsque la bande de roulement dépasse les côtés de la carrosserie (OCE, art. 22/5), des pare-boue complémentaires sont obligatoires; dans ce cas largeur hors-tout = 1650 mm.

Modifications par l'importateur

- les feux de position/clignoteurs AV sont déplacés vers l'avant sur l'aile;
 - les feux de gabarit AV sont débranchés et les clignoteurs AV + AV-latéraux sont synchronisés;
 - les catadioptres d'origine non étanches; il en est monté 2 complémentaires I (E);
 - des bavettes sont montées à l'avant et à l'arrière;
- l'espace entre les feux de croisement est admis selon lettre de la DFP du 09.01.70;
- le catalyseur, dans son état d'origine, peut rester sur le véhicule.

Lieu et date de l'homologation Berne, 19.09.79

Service fédéral d'homologation